

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0016530

Optique

161115

Autres

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 487 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Benouala Bouchairi

Date de naissance :

Adresse :

Tél. 06 54 98 32 40 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Hamid FARAH
Ophthalmologiste
nd Oum Errabit Rue 50 N° 7
El Oulfa - CASABLANCA
Tel: 05 22 93 29 91

Date de consultation : 03/05/2023

Nom et prénom du malade : BENOUALA BOUCHAIRI Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : affection oculaire 10 MAI 2023

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature de Médecin attestant le Paiement des Actes
03.05.93		G 300/TH		Docteur HAMMOUDI Oum Errrat Rue 50 N El Datta - CASABLANCA Tél: 05 22 93 01

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

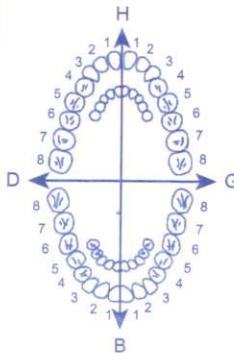
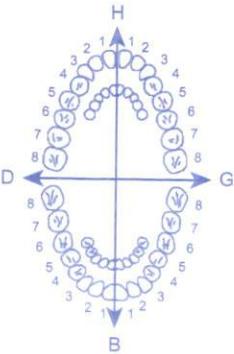
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
LUNETTE ISLAM 84, Rue des Anglais Casablanca	11/12/83	1				3400.- D

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
		H 25533412 21433552 00000000 00000000 D ————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur . Hamid FARAH

Ophtalmologiste



الدكتور . حميد فراح

أخصائي أمراض و جراحة العيون

جلالة - ضغط العين - الحول

مسالك الدموع - انجيوكرافيا

الليزر - العدسات الاصقة

جراحة عيوب البصر

طبيب العيون سابق بمستشفى 20 غشت

طبيب العيون سابق بمستشفى مولاي يوسف

**Spécialiste de la Chirurgie .
et des Maladies des Yeux**

Cataracte - Glaucome - Strabisme

Voies Lacrymales - Angiographie

Laser - Lentilles de Contact...

Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'hôpital 20 AOÛT

Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'hôpital My Youssef

Casablanca, Le

03 MAI 2023

الدار البيضاء في



Bernardo Bunchen

28,80

Arteles



1 M 3 x 1

28,80

ZENITH Pharma



**6 118001 270521
PPV : 28,80 DH**

**Docteur Hamid FARAH
Ophtalmologiste
2d Oum Errabib Rue 50 N°3
El Oulfa - CASABLANCA
Tél: 05 22 93 29 91**

Bd OUM Errabii - Rond point OMAR EL MOKHTAR Rue 50 N°3 - EL OULFA - Casablanca - Tél.: 05 22 93 29 91

شارع أم الربيع - مدار عمر المختار - زنقة 50 رقم 3 هي الألفة الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 93 29 91

Docteur . Hamid FARAH

Ophtalmologiste



**Spécialiste de la Chirurgie .
et des Maladies des Yeux**

Cataracte - Glaucome - Strabisme

Voies Lacrymales - Angiographie

Laser - Lentilles de Contact...

Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'hôpital 20 AOÛT

Ancien Médecin Ophtalmologiste à l'hôpital My Youssef

الدكتور . حميد فراح

أخصائي أمراض و جراحة العيون

جلالة - ضغط العين - الحول

مسالك الدموع - انجيوكرافيا

الليزر - العدسات الاصنقة

جراحة عيوب البصر

طبيب العيون سابق بمستشفى 20 غشت

طبيب العيون سابق بمستشفى مولاي يوسف

Casablanca, Le

03 MAI 2023

الدار البيضاء في

Benoula Bencheur

00 + 0,5 / - 0,5 a - 75°
OUI : Non -

ATC : +3 OK

**LUNETTE ISLAM
184, Rue des Anglais
Casablanca**

**Docteur Hamid FARAH
Ophtalmologiste
19 Oum Errabbi Rue 50 N°3
EL OULFA - CASABLANCA
Tel: 05 22 93 29 91**

**Bd OUM Errabii - Rond point OMAR EL MOKHTAR Rue 50 N°3 - EL OULFA - Casablanca - Tél.: 05 22 93 29 91
شارع أم الربيع - مدار عمر المختار - زنقة 50 رقم 3 هي الألفة الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 93 29 91**



نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA

Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275

Facture N° 0001891

Casablanca, le 5/5/2023.

M. Amrane BENOUA: Bauchâib Doit

Monture des Verres	Vision de loï	Vision de Près	Doubles foyers	Varillux
<u>ORMA</u> <u>anti reflet</u>	OD / OG /	OD / OG /	OD / OG /	OD <u>400</u> OG <u>400</u>
1 Monture	Métal	Plastique		<u>1800,00</u>
V.L. : - OD - OG	- - neutral	- -		<u>1300,00</u> <u>900,00</u>
V.P. : - OD - OG				
ADD./				
TOTAL				<u>31400,00</u>

LUNETTE ISLAM
184, Rue des Anglais
Casablanca

Arrêtée la présente facture à la somme de 31400 mille quatre cent quarante dirhams